

**ENFANCE RWANDA
TURERERE URWANDA
B.P. 1044 KIGALI**

**PROJET
CLUBS COMMUNAUX DE
DEFENSE DES DROITS DE
L'ENFANT.**

**STADE AMAHORO
Tél. 83531, 83512, 83525**

Compte n° 040-0026076-16/fwf Banque de KIGALI

-2. Imagination

**INCULQUER DANS LA VIE QUOTIDIENNE
DE LA COMMUNAUTE RWANDAISE
« LA DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT »**

FICHE DE PROJET

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Juin de chaque année, le Rwanda, à l'instar des autres Etats d'Afrique, célèbre la journée de l'Enfant Africain. Cette année, notre pays en sera à sa sixième occasion. Nous aurons fêté l'événement pour la quatrième fois depuis l'avènement du Gouvernement d'Union Nationale.

Pour les trois dernières années, beaucoup d'initiatives louables auront été enregistrées au sein du Gouvernement et de la société civile pour venir en aide aux enfants victimes de la tragédie de 1994. Au-delà des actions d'assistance sociale multiples (scolarisation gratuite, don d'aide humanitaire, appui aux familles d'accueil, réunification familiale, réhabilitation des enfants traumatisés et marginalisés), des ONG rwandaises se sont constamment jointes au Gouvernement dans la commémoration de la journée de l'Enfant Africain.

Il reste néanmoins déplorable que ces multiples initiatives n'arrivent pas encore à associer quotidiennement le citoyen rwandais dans la défense des droits de l'Enfant dont la signification reste encore quelque peu abstraite tant pour le gros de la population que pour l'autorité de base. Il s'en suit que l'essentiel des projets conçus pour les enfants reposent plus sur la charité de bienfaiteurs étrangers que sur la participation communautaire, demeurant ainsi sans garantie de pérennité.

Essayons de parier à cet état de chose et faisons bouger la population à partir de Juin prochain. Jetons les premières bases, en collaboration avec nos Bourgmestres, pour la naissance des clubs pilotes d'appui communautaire à l'Enfant. Il sera question de comités communaux indépendants oeuvrant sous la supervision des Bourgmestres et qui seront chargés dans les communes choisies, de l'éducation populaire aux droits de l'Enfant, la collecte de données sur la situation de l'Enfant, l'élaboration et l'exécution de projets communaux visant le bien-être de l'Enfant, la mobilisation d'aides nous en assurerons un suivi permanent.

- 3 -

2. OBJECTIF A COURT TERME (JUN 1998)

Lancer 15 clubs communaux de défense des Droits de l'Enfant dans une activité publique par laquelle ces clubs s'engagent solennellement à la défense de l'Enfant.

3. PERSPECTIVES D'AVENIR

Renforcer les capacités des clubs par la formation et la mise sur pied d'un service de coordination chargé du suivi des activités des clubs et de leurs encadrement

4. DUREE

Les clubs existent pour un mandat indéterminé. Le mandat de notre projet se limite sur une période expérimentale de 12 mois allant de mai 1998 à mai 1999.

5. DEFINITION DU MANDAT

Sensibilisation des autorités préfectorales et communales pour la mise sur pied des clubs

- Identifier les personnes ressources dans chaque commune pour la constitution des clubs.
- Organiser des rencontres au niveau des communes sur base de la convention sur les Droits de l'Enfant et l'élection des comités de clubs.
- Préparer, organiser des compétitions et manifestations commémoratives de la journée de l'Enfant Africain sous le signe de la promotion des Droits de l'Enfant en vue du lancement officiel des clubs.
- Organiser une formation des responsables des clubs.
- Encadrer et négocier de l'appui pour les clubs.
- Préparer et organiser trois assemblées de clubs pour l'évaluation.

6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Quinze (15) communes pilotes ont été choisies sur les 12 Préfectures du pays. En voici la liste :

6. Couverture⁴ Géographique

Quinze (15) Communes Pilote ont été choisies sur les 12 Préfectures du pays. En voici la liste:

| PREFECTURES | COMMUNES |
|--------------|--|
| KIGALI-VILLE | NYARUGENGE - KACYIRU KICUKIRO |
| KIGALI-RURAL | KANZENZE - NGENDA RUBUNGO - BUTAMWA |
| KIBUNGO | RUTONDE - RUSUMO |
| GITARAMA | NYAMABUYE |
| BUTARE | NGOMA - MUYIRA NYABISINDU |
| UMUTARA | NYAGATARE |
| BYUMBA | KIBALI |

7. REINFORCEMENT DES CAPACITES DES CLUBS

a) Formation

La formation de 60 responsables des clubs (4 personnes par club) pendant 12 jours, portant sur :

- 1) Les Informations générales sur la convention des Droits de l'Enfant.
- 2) Le Leadership.
- 3) La gestion des micro-projets.
- 4) Le programme d'activités des clubs.

b) Logistique

Don d'une moto à chaque club.

Création d'un bureau de coordination des clubs, l'équiper de :

Un ordinateur avec accessoires, une photocopieuse, un véhicule de coordination et appareil de projection de films, frais de carburant pour la période de 12 mois que durera la phase expérimentale du projet.

8. REUNIONS D'EVALUATION

Septembre - décembre 1998 et mars 1999, le projet organisera des séminaires d'évaluation à l'endroit des 60 responsables des clubs formés. Chaque séminaire durera deux jours.

Remarque

La mise en place des structures du projet suppose une collaboration étroite avec :

- Le MIJESCAFOP pour la préparation des règlements des compétitions et l'appui au programme d'encadrement.
- Le MIGEFASO et le MININTER pour le Parrainage du projet
- Le projet « Bourgmestre défenseur des Droits de l'enfant ».
- Le Conseil National de la Jeunesse et le programme pour l'Enfant dans le cadre de la mise sur pied des structures et dans la sensibilisation communautaire.

9. ACTIVITES A MENER

La concertation et la mise sur pied des clubs (Mai 1998) Cela suppose:

- Les contacts avec les autorités
- Les réunions de sensibilisation au niveau des communes et des conférences au sujet de la convention sur les Droits de l'Enfant
- La constitution des clubs, l'enregistrement et la distribution des cartes de membres.

La préparation et l'organisation de la journée de l'Enfant Africain

1. Concours culturel

Chaque club aura à constituer une troupe de 40 personnes de deux sexes pour un concours culturel préparatoire de la commémoration de la journée de l'Enfant Africain. Le concours portera sur la poésie, la chanson, la danse et le théâtre. Il devra faire ressortir l'engagement de la communauté pour la protection et l'encadrement de l'Enfant.

2. La « marche de l'espoir »

Nous déplorons tantôt l'absence de la communauté dans les programmes allant vers la mise en œuvre de la convention sur les Droits de l'Enfant à laquelle le Rwanda adhère pourtant. Que la journée de l'Enfant Africain nous soit cette année un signe d'espoir d'une plus large ouverture.

Nous inviterons nos clubs à désigner chacun 60 candidats, hommes et femmes pour une marche. Compétition de solidarité avec les Enfants et à se composer des slogans y relatifs.